



RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-Est



Décisions du Forestier en chef sur les résultats du calcul des possibilités forestières (CPF) et les exigences particulières applicables à deux territoires sous convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche (CGFER) localisés dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean

■ ■ ■ ■ ■ RAPPEL À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION DES FORÊTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE.

« Pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre des ressources naturelles et de la Faune peut constituer, **à même les réserves forestières**, des forêts d'enseignement et de recherche. Ce dernier peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche.

Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues à la convention de gestion. »

Source : Loi sur les forêts

Actuellement, 16 conventions de gestion concernant des forêts d'enseignement et de recherche (FER) sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 37 000 hectares.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>

■ ■ ■ ■ ■ RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

■ ■ ■ ■ ■ RÉALISATION DES CPF AVEC DE NOUVEAUX OUTILS

Le Bureau du forestier en chef a conçu de nouvelles méthodes de simulation simplifiées pour réaliser le CPF des territoires dont la superficie forestière productive est inférieure à 10 000 hectares. La méthode de simulation avec rendement soutenu en volume a été utilisée pour déterminer les possibilités des deux territoires concernés par ces décisions. Les CPF ont été réalisés en 2009 par un consultant forestier sous la supervision du personnel du Forestier en chef.

■ ■ ■ ■ ■ DÉCISIONS DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DU CPF APPLICABLES AU TERRITOIRE SOUS CGFER AVEC :

1. LA COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS DES BLEUETS (FER JEAN-DOLBEAU)

La FER Jean-Dolbeau est située à environ 4 kilomètres au sud-ouest de l'arrondissement Dolbeau de la municipalité de Dolbeau-Mistassini.

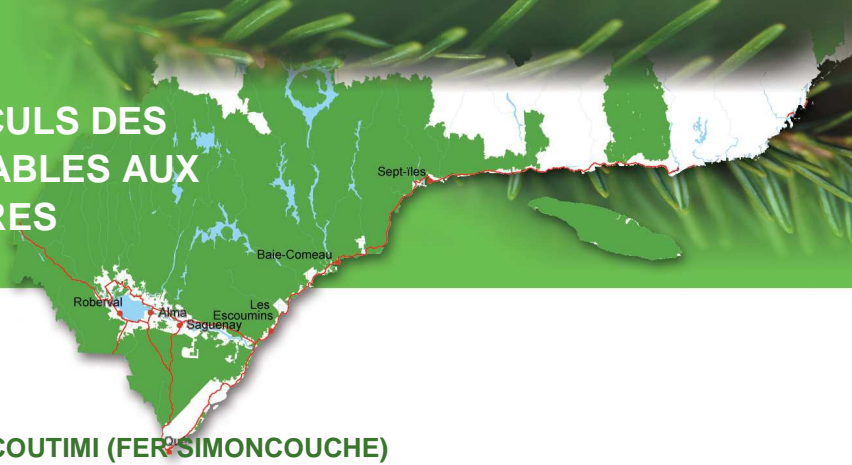
La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 531 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 1 200 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de 0,5 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 4,5 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.





RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-Est



2. L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (FER SIMONCOUCHE)

La FER Simoncouche est constituée de deux secteurs distincts localisés sur la route 175 sud à 20 et 30 kilomètres de l'arrondissement Chicoutimi de Ville Saguenay.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 1 827 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 2 450 mètres cubes solides nets. Comme l'Université a décidé de soustraire à la récolte une partie du territoire pour cinq ans, le volume total des possibilités forestières pour toutes les essences sera de 2025 mètres cubes solides nets. Le volume de 2450 mètres cubes solides nets représente une diminution de plus de 50 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 35 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

■ ■ ■ ■ ■ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats des CPF applicables à ces territoires sont présentés à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Veuillez prendre note que les résultats des CPF applicables aux deux territoires concernés par les présentes sont valables jusqu'au 31 mars 2013.

■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Les calculs des possibilités forestières de ces territoires ont été réalisés et validés selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités de ces territoires aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f. M. Sc.
Forestier en chef
Le 29 juillet 2009

■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

- ANNEXE 1A -** Résultats des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Division Nord-Est, mise à jour le 2 juin 2009)
- ANNEXE 1B -** Activités d'aménagement forestier issues des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Division Nord-Est, mise à jour le 2 juin 2009)



**ANNEXE 1A
Division Nord-Est**

**RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
MRC DU FJORD DU SAGUENAY (CGT avec la MRC du Fjord du Saguenay)	TOTALE	31 810	32 370	1,8%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	21 637	21 200	-2,0%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/D	26 821	--	PEUPLIERS	19 824	9 900	-8,7%	Les types de feuillus n'étaient pas séparés dans le CPF précédent.
					FEUILLUS DURS		8 200		
NETTE ¹	26 021	24 129	-7,3%	TOTAL	41 461	39 300	-5,2%		
VILLE DE SAGUENAY (CGT avec la municipalité de Ville Saguenay)	TOTALE	9332	7 143	-23,5%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	4 356	3 900	-10,5%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/D	6 002	--	PEUPLIERS	2 811	2 200	24,5%	Les types de feuillus n'étaient pas séparés dans le CPF précédent.
					FEUILLUS DURS		1 300		
NETTE ¹	4 671	5 685	21,7%	TOTAL	7 167	7 400	3,3%	Le CPF précédent a été réalisé avec une méthode de calcul par contenance/contenu et une partie seulement du territoire actuel contribuait au CPF.	
MRC DE LAC-ST-JEAN-EST (CGT avec la MRC de LSJE)	TOTALE	N/D	20 011	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	13 083	13 650	4,3%	Augmentation significative des superficies dans le groupe de calcul (GC) des peuplements résineux "SEPM" suite à l'ajout d'une affectation territoriale (467 ha) dans le territoire de simulation et à un classement différent des strates favorisant ce GC.
					AUTRES RÉSINEUX	108	50	-53,7%	Faible volume présent et imprécision des données de base concernant ces essences.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/D	13 644	--	PEUPLIERS	5 229	4 950	-5,3%	On remarque une diminution des superficies des peuplements de feuillus et mixtes dominés par les peupliers ainsi qu'une absence de coupe en prématurité dans les peuplements feuillus à dominance de peupliers contrairement au CPF précédent.
					FEUILLUS DURS	4 199	2 300	-45,2%	
NETTE ¹	9 721	11 734	21%	TOTAL	22 619	20 950	-7,4%	Une diminution de 5% a été appliquée pour tenir compte de la coupe en mosaïque.	

ANNEXE 1A
Division Nord-Est

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN

MRC DE MARIA CHAPDELAINÉ (CGT avec la MRC de MC)	TOTALE	N/D	43 128	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	27 527	25 550	-7,2%	En accord avec la décision de décembre 2006 du Forestier en chef, la possibilité résineuse calculée a été réduite de 2% afin de tenir compte de la surestimation du tarif de cubage pour les essences du groupe SEPM.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/D	16 192	--	PEUPLIERS	6 243	5 650	-9,5%	
					FEUILLUS DURS	1 579	1 600	1,3%	
	NETTE¹	15 072	14 811	-1,7%	TOTAL	35 349	32 800	-7,2%	Pour chacun des groupements d'essences, on a appliqué, aux résultats du CPF, une réduction de 2 % afin de tenir compte de l'OPMV sur les refuges biologiques.
Forêt d'enseignement et de recherche Jean-Dolbeau (CGFER avec la Commission scolaire du pays des bleuets)	TOTALE	556	556	0,0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	1 034	1 050	1,5%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	556	531	--	PEUPLIERS	172	100	-12,8%	
					FEUILLUS DURS	N/D	50	--	
	NETTE¹	556	531	-4,5%	TOTAL	1 206	1 200	-0,5%	
Forêt d'enseignement et de recherche de Simoncouche (CGFER avec l'Université du Québec à Chicoutimi)	TOTALE	2831	2 708	-4,3%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/D	1 100	--	Le territoire comporte un compartiment "conservation" dans lequel le signataire de la convention ne fera aucune intervention durant les cinq prochaines années. En soustrayant les volumes provenant de ce compartiment, les volumes des possibilités deviennent les suivants ; 765 m3/an en SEPM, 615 m3/an en peupliers et 645 m3/an en feuillus durs, pour un total toutes essences de 2025 mètres cubes solides annuellement. L'écart de superficie nette s'explique principalement par des différences au niveau des affectations du territoire. En ce qui a trait aux volumes des possibilités, la différence provient du fait que le CPF précédent s'avérait une estimation obtenue par la méthode contenu/contenance basée sur une superficie de 2 831 ha.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 831	1 827	-35,5%	PEUPLIERS	N/D	650	--	
					FEUILLUS DURS	N/D	700	--	
	NETTE¹	2 831	1 827	-35,5%	TOTAL	5 039	2 450	-51,4%	
TOTAL (Région Saguenay-Lac-St-Jean)	TOTALE	N/D	105 916	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/D	66 450	--	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/D	65 017	--	PEUPLIERS	N/D	23 450	--	
					FEUILLUS DURS	N/D	14 150	--	
	NETTE¹	58 872	58 717	-0,3%	TOTAL	112 841	104 100	-7,7%	

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la pertes de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.

ANNEXE 1B

**ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN**

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)												
		RÉSINEUX ¹						COMMENTAIRES	FEUILLUS ²					
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)		REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
MRC DU FJORD DU SAGUENAY (CGT avec la MRC du Fjord du Saguenay)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	43	77	34	267	Calculs antérieurs réalisés par chacune des municipalités		0,0	0,0	0,0	239	0,0	Calculs antérieurs réalisés par chacune des municipalités
	NOUVEAU CALCUL	0,0	16,0	105,0	35,0	181,0		51,0	105,0	10,0	157,0	56,0	Certains traitements visent l'enrénement graduel des sites plus propices aux essences résineuses.	
VILLE DE SAGUENAY (CGT avec la municipalité de Ville-Saguenay)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	8	14	6	47	Calculs antérieurs réalisés par chacune des municipalités					42,2		Calculs antérieurs réalisés par chacune des municipalités
	NOUVEAU CALCUL	0,0	1,0	4,0	14,0	41,0		6,0	18,0	5,0	11,0	1,0	Certains traitements visent l'enrénement graduel des sites plus propices aux essences résineuses.	
MRC DE LAC-ST-JEAN-EST (CGT avec la MRC de LSJE)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	92,0	10,0	4,0	112,0		6,0				27,0	4,0	Le regarni avait lieu dans le GC "MIXTE-FIR". Ce GC n'existe plus dans le nouveau CPF.
	NOUVEAU CALCUL	40,0	47,0	12,0	0,0	141,0	Les peuplements non éduqués ne sont pas admissibles à l'éclaircie commerciale. Les parterres de coupe (2001-2006) sont trop jeunes pour être traités par des éclaircies précommerciales.		0,0			19,0	5,0	Aucune coupe en prématuration dans le GC "PEU" réduisant ainsi les superficies disponibles.
TPI DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ (CGT avec la MRC de Maria Chapedelaine)	CALCUL PRÉCÉDENT	139,0	139,0	84,0	24,0	248,0		3,0	3,0	6,0	0,0	20,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	136,0	136,0	65,0	10,0	219,0		0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	0,0	
Forêt d'enseignement et de recherche Jean-Dolbeau (CGFER avec la Commission scolaire du pays des bleuets)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	
	NOUVEAU CALCUL	7,0	7,0	2,0	0,0	7,0	Puisque la forêt école est composée de peuplements de Pin Gris, on estime que toutes les superficies récoltées devront être reboisées.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Forêt d'enseignement et de recherche de Simoncouche (CGFER avec l'UQAC)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	Superficies ajustées pour tenir compte de l'absence de récolte dans le compartiment "conservation".	0,0	0,0	0,0	0,0	9,0	0,0	Superficies ajustées pour tenir compte de l'absence de récolte dans le compartiment "conservation".
TOTAL (Région Saguenay-Lac-St-Jean)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	282,0	184,0	68,0	674,0		3,0	9,0	6,0	0,0	328,0	4,0	
	NOUVEAU CALCUL	183,0	207,0	188,0	59,0	594,0		0,0	57,0	123,0	15,0	210,0	62,0	

¹Les peuplements mélangés à dominance de résineux sont inclus²Les peuplements mélangés à dominance de feuillus sont inclus